

CONSEIL DU 3 JUIN 2021

Salle multi-activités d'Arlanc

Procès-Verbal de séance

M. le Président remercie M. le Maire d'Arlanc d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune. Il constate que le quorum est atteint (58 présents, 15 pouvoirs, 73 votants) et ouvre la séance.

Mme Mireille Fonlupt est désignée secrétaire de séance.

1

Intervention de M. Vincent Maillard, Responsable du service « Infrastructures Numériques, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes », au sujet de l'état du déploiement de la fibre sur notre territoire et ses perspectives.

Vincent Maillard : « Le but de cette présentation est de vous donner une explication sur la manière dont se fait le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire, déploiement effectué par toutes les collectivités ; sur les grandes agglomérations, comme Clermont-Ferrand par exemple, le déploiement est effectué par les entreprises privées, type orange ou SFR sur Riom. Je vous ai envoyé plusieurs documents que vous avez dû recevoir, ce n'est pas une présentation powerpoint, le but étant de pouvoir répondre à vos questions en direct.

Je commence en général la présentation par un point important : qui fait quoi ?

Aujourd'hui, sur l'Auvergne, -- et c'est le cas dans toute la France -- il y a deux types zones. L'une où c'est l'initiative privée car les secteurs des télécom est concurrentiel, et les collectivités n'ont pas le droit, naturellement, de dire « je vais déployer un réseau de fibre optique, et puis je vais le faire exploiter et je vais apporter du service ». Néanmoins, il y a un manque en termes de très haut débit ; donc avant d'effectuer ce déploiement, l'Etat a demandé à tous les opérateurs nationaux, où est-ce qu'ils allaient déployer sur leurs fonds propres, la fibre optique. Donc les opérateurs ont déclaré -- c'était en 2010 -- la liste des communes des communautés d'agglomérations. Depuis, il y a eu bien sûr des évolutions -- la Loi NOTRe, etc. -- mais cette liste n'a que très peu bougé. L'Etat a donc autorisé à la suite de cela, les collectivités à déployer la fibre optique, et leur a accordé des subventions pour poursuivre cet objectif sur tout le reste du territoire.

A partir de là, en 2013, des négociations ont eu lieu entre la Région Auvergne, les quatre Départements, et différents opérateurs pour pouvoir faire ce déploiement. Elles ont abouti sur un contrat avec le groupe Orange. Et c'est là où vous avez dû entendre parler de la Régie Auvergne Numérique. Les Départements et la Région ont constitué cette régie, et aujourd'hui, c'est elle qui pour le compte de ces dernières, est signataire du contrat avec le groupe Orange. Je précise que ce n'est pas le groupe Orange proprement dit qui a signé le contrat, mais on demande qu'une société soit créée spécifiquement -- nous sommes dans le cadre d'une DSP, d'un partenariat publi/privé -- afin qu'il y ait un meilleur contrôle sur les flux financiers. Cette société s'appelle Auvergne Très Haut Débit. Aujourd'hui ce sont deux acteurs qui œuvrent sur le territoire depuis 2013 : Auvergne Très Haut Débit, qui est une émanation du groupe Orange et la Régie Auvergne Numérique, émanation des départements et de la Région. Voici en ce qui concerne le premier point : lorsque vous entendez parler de la Régie Auvergne Numérique, c'est l'acteur qui vous représente et qui est signataire du contrat pour les collectivités ; et lorsque vous entendez parler d'Auvergne Très Haut Débit, là, c'est l'opérateur qui est financé par les collectivités pour déployer la fibre. Les missions de cette dernière, sont : construire le réseau, l'exploiter, et le commercialiser.

Je précise également que le groupe Orange est seulement ce qu'on appelle « opérateur infrastructure » mais derrière, Auvergne Très Haut Débit va commercialiser le réseau auprès de tous les fournisseurs d'accès internet, free, Bouygues, etc. C'est important parce que ce n'est pas parce qu'Orange construit le réseau, que ce sera forcément des abonnements Orange.

Je vous ai parlé de 2013. En 2013, nous n'étions pas encore dans le « Tout fibre optique ». le contrat qui a été signé a eu plusieurs avenants. Dans le tableau excel que je vous ai envoyé, -- on va le regarder après en détail – il y a la représentation du contrat qui a été signé. C'est un engagement de construction de prises. Auvergne Très Haut Débit doit, d'ici fin 2022, assurer la couverture de 437 000 prises sur l'Auvergne (il y en a 520 000 en tout sur la zone publique. Cela fait à peu près 84%. Aujourd'hui, d'ici fin 2022, on a un contrat et on a un déploiement de la fibre qui ne va concerner que 84 % des locaux. Je vais en parler par la suite : il restera les 16 % qui seront faits après 2022. C'est une chose qui est en train de se construire en ce moment.

Cela, vous le retrouvez après de manière détaillée, listé communes par communes. On le voit tout de suite : à Ambert, vous êtes sur un tout qui est inférieur ; la moyenne en Auvergne est à 85 % de couverture ; sur le territoire d'ALF, nous avons 17 000 locaux sur 26 000, ce qui représente 65 % du territoire qui sera couvert. 84 % étant une moyenne, nous aurons des territoires qui seront à plus, et d'autres qui seront à moins.

Auvergne Très Haut Débit nous donne tous les six mois, le nombre de prises effectuées. La société ne communique pas et ça, c'est une des spécificités du contrat ; là on est en 2021, il est plus facile, de vous indiquer que la fin du déploiement sera en 2022. En 2017 c'était plus délicat. Le contrat n'indique pas quelle commune sera couverte et quand, le contrat spécifie qu'en 2022, il y aura 437 000 prises couvertes à l'échelle de toute l'Auvergne, et tous les six mois il y a un nombre de prises qui doit être livrées. En revanche, pour assurer de la souplesse du constructeur et lui éviter les pénalités s'il ne livre pas le nombre de prises, il n'a pas à donner les temps d'intervention précis sur chaque lieu. C'est un point important. Cela signifie que la date à retenir est « fin 2022 » : toutes les communes listées ici, leur raccordement aura lieu à cette date. Pour l'instant, nous n'avons pas de retard dans les jalons. Il n'y a donc pas de raison pour ne retenir cette date de fin 2022.

Le terme de couverture est trompeur : ce n'est pas tout le monde qui pourra se raccorder à la fibre en 2022. Je vais prendre un exemple pour illustrer ce point. Je vais prendre la commune de Viverols : on marque 100% de couverture ; et puis si on regarde bien, il y a une colonne G intitulée PER – premier établissement de réseau – et aussi la colonne I, qui s'appelle « raccordable sur demande ». Ces deux colonnes sont importantes. Si vous avez un déploiement fibre prévu sur le territoire de votre commune : le chiffre se décompose en une première partie, -- ici on voit 388 en premier établissement de réseau – cela signifie qu'on commence à déployer et on fait des travaux, à la fin, il y aura 388 locaux qui pourront tout de suite s'abonner à la fibre. Par contre, l'opérateur, il en aura déclaré 84 ... je précise encore une fois qu'il peut y avoir des différences à l'issue des déploiements, cela peut être 80 comme cela peut être 90, ce sont des chiffres qui datent de 2013, les études derrière qui les ajustent ... donc l'opérateur en aura déclaré une partie comme « raccordables à la demande » : c'est un statut que demandent les opérateurs, ils ont déclaré toute la commune à l'Etat, mais en fait une fois déclarée, ils ont cinq ans pour la terminer. Ils en font une partie tout de suite (les PER) et une partie dite « raccordable à la demande » ce qui signifie que les gens pourront s'abonner à la fibre, une fois le déploiement terminé, donc début 2023. Cette date est importante à retenir, le réseau n'a pas été tiré jusqu'au bout, jusqu'au plus près. On attend une demande d'abonnement, les gens font une demande d'abonnement et à partir de là, l'opérateur a un délai de six mois pour construire le réseau qui manque et aller poser une prise chez la personne qui a fait la demande. Dans ce tableau-là, les choses à retenir pour la couverture en fibre, c'est le nombre de locaux qui vont être couverts sur la commune. Alors ce ne sera pas forcément 100%. Si je prends la commune de Domaize, il y aura 30% de la commune qui va être couverte, et à l'intérieur de cette commune, ceux qui d'ici 2022 pourront s'abonner à la fibre, et ceux pour lesquels l'abonnement ne pourra se faire qu'à partir de 2023. Ce sont les deux chiffres importants. Alors pour les communes qui n'auront pas de couverture en fibre optique, il y a un engagement de la Région pour apporter des solutions très Haut Débit d'ici fin 2022, et c'est ce que l'on retrouve dans les colonnes en vert. Donc là, vous avez la totalité des locaux qui sont concernés et les trois types de solutions qui sont à ce jour proposées. De la montée en débit sur le cuivre et je vais basculer sur les cartes que je vous ai envoyées. Si je prends l'exemple de la commune de Job, vous avez une légende sur la carte : ce qui est en violet, c'est ce qui est couvert par la fibre ; ce qui est en vert, c'est la montée en débit sur le cuivre. Cela signifie que ces locaux sont proches du central téléphonique et Orange s'est engagé au niveau de l'Auvergne, à faire des montées en débit sur ses

fonds propres, ce qui fait que tous ceux qui sont proches, ils peuvent avoir un débit de 30, 40, 50 si on a un réseau cuivre de bonne qualité. Tous ceux qui sont en vert ici auront le THD par le cuivre. Ensuite, tous ceux qui sont en marron, c'est en lien avec un engagement d'Orange de moderniser d'ici 2022, plus de 244 pylônes pour amener des solutions 4G fixe. (...) cela fonctionne plutôt très bien. Puis les locaux qui sont en noirs, eh bien ... il n'y a pas de signal 4 G, ils sont trop loin du central téléphonique. Là, ce seront des solutions satellites. Il faut savoir aussi que les offres vont évoluer également sur les boxes 4 G avec des antennes extérieures. Par rapport à ça, la Région, elle a mis en place avec les Départements une subvention pour le satellite, et puis les pour les offres 4 G qui nécessiterait une antenne extérieure, ça va arriver cet été. Il y a quand même une certaine distorsion, entre ceux qui sont en vert ou en marron, et qui n'ont que leur abonnement à payer, et ceux qui ont besoin d'une antenne satellite, notamment les satellites « nouvelle génération » qui vous permettent d'avoir du très haut débit, cela coûte entre 500 et 600 € d'achat du kit et d'installation. Par rapport à cela, il y a une subvention qui a été mise en place ; en ce qui nous concerne au niveau de la Région, nous contrôlons les opérateurs pour qu'ils apportent les offres très haut débit, ils peuvent bénéficier de la subvention. Le principe est que l'utilisateur qui demande cette solution n'ait pas à faire l'avance, c'est à l'opérateur satellite qui fait l'avance et qui conventionne avec la région, puis cette dernière paye l'opérateur qui aura fait l'avance.

Je vous ai rajouté dans ce tableau – les données datent de fin 2020 – ce qui a été réalisé sur le territoire. Aujourd'hui, sur ALF, pour les communes qui datent de la première phase du contrat, la phase une, c'est pratiquement terminé ; puis on voit les autres phases, ce sont des travaux qui se sont déployés ou qui vont l'être et qui vont se terminer fin 2022.

Je viens de parler de ceux qui ont ou qui auront la chance d'être couverts. Il reste la question suivante : quand est ce qu'on assure la complétude de l'Auvergne ? sur ce sujet-là, on a eu une bonne nouvelle en début d'année puisque l'Etat a signé le protocole d'accord avec la Région pour apporter un financement. Nous avons obtenu un accord de principe, pour un financement de 123 M€ à la condition que la Région et le Département mettent en place un projet qui déploient la fibre et qui se termine fin 2025 et qui apporte une complétude sur l'Auvergne. A ce jour, tout cela est en train d'être construit. Nous sommes sur un contrat plutôt conséquent : je vous ai parlé des 16% restant mais si je les traduis en termes de chiffres ce sont plusieurs centaines de millions d'euros. Il y a donc un vrai montage à la fois juridique, technique, etc. à faire. Au niveau des services, nous y travaillons depuis le début de l'année, avec le titulaire du contrat. Je ne peux encore vous donner beaucoup d'informations. On espère pouvoir avoir à la fin de l'année quelque chose à proposer à l'arbitrage des Départements et de la Région. La chose qu'il faut retenir, c'est que tous les acteurs, travaillent pour atteindre l'objectif en 2025. »

Michel Sauvade : « Merci M. Maillard, pour cette présentation très claire sur un sujet pas toujours très évident. Je trouve que les précisions qui vous ont été demandées sont extrêmement importantes, et maintenant chaque commune a une vision précise sur ce qui l'attend ou ce qui ne l'attend pas dans les prochaines années. C'est quelque chose que l'on avait du mal à obtenir de la part de la Régie Auvergne Numérique, car il y a un réel problème de communication ; la Régie n'a pas envie d'aborder au plus près du terrain les informations avec la commune. En ce qui concerne la commune de Marsac en Livradois, elle vient d'être fibrée ; donc on ne peut que saluer le sérieux du travail qui a été fait, avec un petit reproche néanmoins, c'est de ne pas avoir pris attache avec la commune pour vérifier les implantations. Théoriquement elle doit être couverte à 100 % comme on peut le voir ici, sauf que l'on a une particularité avec nos voisins de Chaumont le Bourg, c'est que l'on partage un village, qui s'appelle Masselèbre. Quand on parle de village sur le territoire, ce sont plutôt des hameaux, ... Chaumont le Bourg, n'est pas prévu pour du fibrage. Or dans le recensement des locaux de Marsac, Masselèbre a été classé en totalité dans la commune de Chaumont. Donc nous avons un trou dans la raquette, parce que c'était particulièrement difficile à identifier. Donc je tiens à attirer votre attention sur le fait de faire recouper par les Maires, l'exactitude des relevés qui sont établis sur le calcul des prises sur les communes. C'est dommage, parce qu'il nous est difficile après d'expliquer ces soucis aux habitants concernés.

En second lieu, vous avez signalé l'action du Conseil Départemental aux côtés de la Région ; cela représente en effet un investissement conséquent pour la Collectivité. Nous avons ici pour le territoire, encore pour quelques jours Dominique Giron, qui est la Vice-présidente en charge du

numérique et qui a appris le métier, pour apporter les informations au plus près. C'est vrai que l'on ne peut que se joindre aux demandes faites par le Président, pour que le territoire devienne expérimentateur. Dans le cadre des élections départementales, on fait le tour des communes, nous sommes plusieurs candidats à être dans la salle, et le retour qui nous revient de la plupart des Maires est cette demande de fibre. Hier soir, j'étais dans la commune de La Chaulme, et c'est ce point qui a été évoqué ; en préparant le conseil d'aujourd'hui, et en regardant les cartes que vous nous avez communiquées, j'ai été désespéré pour eux car dans la Vallée de l'Ance, toutes les communes vont être fibrées d'ici 2022, sauf La Chaulme, et c'est la commune qui est la plus proche de la Loire, ... si je pouvais encore pour quelques temps m'exprimer en tant que conseiller départemental de ce secteur, d'attirer votre attention sur le fait qu'il est difficile de laisser une seule commune totalement coupée de la fibre alors que la totalité de la Vallée de l'Ance va l'être ; et aussi qu'à quelques centaines de mètres, il y a la Loire qui va être couverte également ... Il est important et c'est bien que vous soyez là aujourd'hui, pour faire un travail très précis, de prendre l'attache des communautés de communes, voire des communes dans certains cas, pour lisser les petits problèmes irritants qui pourraient subsister.

Un tout petit mot pour la couverture mobile : il se trouve que je travaille aussi sur ces questions-là ; il y a une particularité sur la couverture des maisons, c'est le fait qu'aujourd'hui paradoxalement lorsqu'on est à l'intérieur, on capte plus facilement derrière un mur avec son téléphone, que lorsqu'on est derrière une fenêtre. Les fenêtres et les isolations triple vitrage que l'on a, arrivent à masquer véritablement le travail qui est fait.

Je voulais aussi rappeler aux collègues maires, pour faire partie de l'équipe projet du Puy-de-Dôme et être « chargé » quelque part, du déploiement des pylônes de téléphonie mobile, je vous invite tous à déposer vos demandes sur la plateforme France mobile, qui va être modifiée et modernisée ; cette plateforme vous permet de signaler dans votre commune les zones qui sont encore mal couvertes, et elles seront prises en compte pour déterminer les lieux où vont être implantés chaque année les pylônes. Il n'y en a pas beaucoup : pour le département du Puy-de-Dôme c'est 13 pylônes en moyenne par an ; et un bonus d'un ou deux de la part de la Région suivant les situations. Donc n'hésitez pas à formuler vos demandes sur cette plateforme. »

M. Le Président : « Merci Michel. Il est vrai qu'en ce qui concerne la concertation avec les communes, je m'étais rendu compte – et j'étais d'ailleurs surpris de ce découpage par commune – que c'était problématique : nous avons en effet une zone d'activité qui va être aménagée, qui fait partie de la commune de Saint-Ferréol des Côtes, mais qui appartient à la communauté de communes, le fibrage de la commune d'Ambert s'étant arrêté au Pont, aux limites de la commune, les entreprises qui se trouvent de l'autre côté, parce que situées sur Saint-Ferréol, ne sont pas prises en compte. Et pour l'instant la fibre n'est pas prévue alors que nous cherchons à développer une zone d'activité, et que la fibre se trouve à quelques centaines de mètres. Cela pose question. Nous avons bien sûr fait une demande. »

Michel Rochette : « Je suis Maire de Saint-Clément. Je voudrais savoir quand Auvergne Très Haut Débit va prendre en compte l'adressage des communes, parce qu'on nous avait dit « pas d'adressage, pas de fibre optique » ; l'adressage a été fait, en revanche, maintenant quand les gens demandent la fibre, c'est un gros bazar. J'envoie des mails un peu à tout le monde mais sans aucune réponse. Les gens demandent la fibre, on nous répond qu'on ne les connaît pas, et qu'on ne peut pas les fibrer. Par contre, à quelques mètres de là, le voisin a bien la fibre. C'est une histoire d'adressage, qui n'a pas dû être pris en compte par Auvergne Très Haut Débit. Et ça c'est bien dommage. »

Vincent Maillard : « Le déploiement est massif, rapide, ...et je vous rejoins : il y a beaucoup d'erreurs ; on a parlé de la Loire, je connais très bien la Loire puisque j'ai été responsable du projet THD42, de 2010 à 2017 ; on se rend compte qu'on a eu beaucoup d'erreurs aussi dans la Loire mais il faut bien se rendre compte qu'on déploie quasiment en dix ans, l'équivalent d'un réseau électrique que l'on a mis 60 ans à déployer. Il y a énormément de bases de données, etc. Et il faut aussi savoir que les Régions, les collectivités se battent pour avoir les équipes pour déployer... typiquement, les gens de l'Ardèche et de la Drome attendaient que la Loire ait terminé pour aller récupérer les équipes et faire leur déploiement. Et ce qu'il se passe aujourd'hui, c'est que lorsqu'une équipe a terminé une commune elle va ailleurs, et la Régie a énormément de mal à les récupérer.

Mais il ne faut pas hésiter à faire remonter les problèmes, à écrire à la Régie. Je vous laisserai également mes coordonnées, comme ça, vous pourrez me les transmettre. C'est vrai qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas très réactifs, à aucun niveau. La priorité étant de déployer de la fibre, une fois que les équipes sont passées sur une commune, c'est très compliqué pour qu'elle revienne. ! ce sera fait, mais pas dans les mois à venir. »

Marc Ménager : « Je voulais parler pour la commune de Vertolaye, on nous a vendu l'adressage comme la condition sine qua non pour avoir la fibre, mais ça a tellement trainé que lorsque la fibre est arrivée, Orange se base finalement sur le numéro de parcelle et pas du tout sur l'adressage, et ce dernier n'est toujours pas terminé. A Marat, c'est la même chose : la commune a fait la même démarche. Je pense que Saint-Clément devrait faire pareil. Ils n'ont qu'à donner leur numéro de parcelles et lorsqu'ils veulent connecter... (...) »

Vincent Maillard : « Par rapport à cet adressage, je vous propose de faire passer à M. Gallo-Selva tous vos problèmes, et nous ferons le lien avec la Régie et Auvergne THD. »

Bernard Beraud : « Donc je suis un élu de la Commune de La Chaulme, comme on vous en a parlé précédemment, nous sommes abandonnés. C'est une commune vraiment très proche du Département de la Loire, et je pense qu'il pourrait se faire quelque chose avec ce département... je pense que ce serait la meilleure solution pour la commune de La Chaulme. Est-ce que c'est possible ? »

Vincent Maillard : « Je ne pas techniquement la commune de La Chaulme, ni d'où viennent vos infrastructures, si les réseaux telecoms et électriques viennent de la Loire, c'est ce qui explique peut-être que vous n'êtes pas dans le plan de déploiement du département... Je ne peux pas vous donner de réponse, je sais que les échanges de prises sont très compliqués à traiter : un département ne peut pas faire de travaux sur un département limitrophe car s'il y a un accident, il n'a aucune compétence et il n'y aurait aucune couverture dans ce cas. C'est ce qui bloque en général, d'un point de vue administratif et juridique – le cas s'est déjà produit – et c'est pour cela que le syndicat de la Loire ne souhaite pas commander des travaux et étendre son propre réseau sur les communes limitrophes. »

Bernard Beraud : « Au niveau de la 4G, donc ça passe très mal aussi car on pourrait faire les partages de données sur l'ordinateur, mais même comme ça, ça passe très mal... Donc la 4G, c'est limité aussi ? »

Vincent Maillard : « Je sais qu'on a reçu récemment une pétition des habitants de La Chaulme. Donc nous sommes au courant de ce qu'il se passe. »

Bernard Beraud : « Vous l'avez donc reçue, vous vous rendez bien compte qu'avec la crise COVID, et le télétravail, on a vraiment été handicapé. Beaucoup de gens n'ont pas pu travailler. Ça a été très compliqué. »

Didier Liennart : « Ce qui m'inquiète c'est lorsqu'on voit l'état de certains réseaux, je pense à Auzelles par exemple... Qui va entretenir les réseaux ? C'est Orange ? qui va assurer son fonctionnement une fois qu'il sera mis en place ? et si l'on se base sur l'état d'un certain nombre de réseaux pour envisager le haut débit, il y a des cas où l'on n'y parviendra pas puisqu'il faudrait refaire les réseaux cuivre. La question que je pose est celle-ci : il doit bien y avoir dans des cas précis comme ceux-là la possibilité d'échanger de manière poussée avec les maires des communes concernées pour prendre en compte leurs demandes. »

Vincent Maillard : « Aujourd'hui, le déploiement est prévu sur les infrastructures existantes, parce que financièrement il ne serait pas réalisable s'il faut tout refaire ; par rapport à l'état des réseaux, je vous rejoins assez, mais le réseau fibre, il est fait dans le cadre d'un contrat... Ce n'est pas la même chose que lorsque vous êtes sur une ligne téléphonique sur le réseau cuivre, vous êtes en contact avec orange, qui gère son réseau en fonction de ses propres contraintes et qui gère son réseau comme il le souhaite. Quand vous êtes sur le réseau fibre, là, la collectivité a financé un réseau et elle utilise une infrastructure tierce d'un autre opérateur qui met à disposition son réseau pour tirer la fibre. Et dans ce contrat, il y a des engagements en termes de rétablissements de service, de réparation, etc. Alors je ne dis pas que le réseau est plus costaud, mais les contraintes qui pèsent sur orange, pour intervenir et réparer, elles, elles sont contractuelles avec un opérateur privé ; (...)

Ce réseau fibre, il est déployé par contrat avec des coûts conséquents ; un opérateur qui déploie, il a des contraintes, avec des vraies pénalités, d'exploitation et de rétablissement. Effectivement, aujourd'hui, pour que ce soit déployé rapidement, à des coûts abordables, c'est déployé sur de l'aérien existant, ... mais en termes d'exploitation et de vie de ces réseaux.... Mais derrière les contraintes d'exploitation et de rétablissement figurent dans un contrat qui n'est pas le même que le particulier a dans le cas du réseau de cuivre. (...)

Michel Sauvade : « si je peux me permettre pour compléter ce que vous dites, la question aborde effectivement deux aspects : sur le réseau fibre, on a plus de sécurité en termes de rétablissement et de maintenance et on est sur un réseau qui appartient aux collectivités de fait ; en revanche, le gouvernement devait annoncer la semaine dernière, ou annoncera peut-être dans la semaine qui vient, un accord intervenu avec Orange, autour de la notion de service universel, vous savez que jusqu'à présent un opérateur était choisi et devait garantir à chacun l'accès au téléphone, ... eh bien un élargissement de ce droit a été fait pour l'accès à internet. Le seul problème, est qu'il peut y avoir plusieurs opérateurs sur ce dossier-là, ce qui pose un souci. Par contre – et j'ai été très étonné – il semble que les annonces du gouvernement consistent à obliger l'opérateur concerné, en cas de coupure du réseau, à proposer sous certaines conditions, une solution alternative dans les 24 h. Il faut attendre les annonces du gouvernement pour que cela soit confirmé. Mais j'ai été étonné, car nous avons l'habitude sur nos communes, d'avoir des coupures qui peuvent durer plusieurs jours, pour ne pas dire plus. Donc je ne vois pas comment les opérateurs seraient capables de le faire. Mais apparemment les annonces du gouvernement devraient traiter de cela. »

Guy Gorbinet : « je suis le Maire d'Ambert, donc nous avons fait l'adressage, et dans certains villages, -- je pense au Chemin des Cayres -- la fibre s'arrête à 30 m de la dernière maison du hameau. Alors qu'il a un adressage et que le poteau est à trente mètres de chez lui. Nous avons tenté de faire un rappel pourquoi. »

Vincent Maillard : « vous pouvez faire remonter le problème que ce soit à la Région ou au Département ; ils sont en contact avec la Régie, on essaie d'avoir un peu de poids mais comme je vous le disais, c'est très long et compliqué. Nous avons un partenaire privé qui priorise le déploiement plutôt que le correctif et puis... mais en tout cas, la Régie, elle ne perd pas de traces de tout cela. »

Alain Molimard : « Juste une question par rapport à la solution satellite ... on sait qu'il y aura des endroits où il n'y aura que cette solution ; donc il y a une aide de la Région qui serait de 600 € pour l'installation ; mais qu'en est-il de la consommation de données ? parce que ce qui coûte cher aujourd'hui également, c'est la consommation de données. Est-ce qu'aujourd'hui on a quelque chose là-dessus ? »

Vincent Maillard : Aujourd'hui, nous avons deux opérateurs, qui ont conventionné avec la Région : Nordnet, et Numérisat. En ce qui concerne l'offre de Nordnet – que je connais un peu mieux – il offre une solution de 100 mega. Les retours que nous avons actuellement, ce sont des débits entre 40 et 80 ... donc cela n'a rien à voir avec les anciennes antennes. La consommation est dite illimitée, mais il y a des astérisques : il est illimité si vous faites des téléchargements la nuit de minuit à 7 heures du matin et sinon, il y a d'autres offres : avec 200 giga de données – avec ça on peut regarder en streaming, avoir un abonnement netflix, etc. – et ils ont un système de baisse de débit, par palier de 20 %, c'est-à-dire c'est 20 % du débit moyen des utilisateurs... l'offre est active depuis fin février... mais pour l'instant on n'a pas eu de retours de clients qui ont vu une baisse sensible de débit. Mais même si vous dépassez ces 200 giga, il y aurait une baisse de 25 % du débit moyen constaté des utilisateurs... donc si vous avez un débit de 50 mega ; vous avez une baisse de 1 méga, vous êtes quand même à 40 méga. »

Bernard Béraud : « Je rebondis sur Nordnet, puisque sur la Chaulme, je l'utilise, nous n'avons pas d'autres solutions... déjà, au niveau de l'abonnement il est beaucoup plus cher qu'un abonnement classique et puis moi j'ai dit 10 giga de trafic, et avec ça, on est sur l'ancien système. »

Vincent Maillard : « Vous pouvez justement demander le nouveau système car la solution satellite que vous avez a plus de dix ans, et il y a quand même eu plusieurs générations dans le domaine des télécommunications. Aujourd'hui, l'offre qu'ils ont lancée c'est le satellite connect – et un second va compléter la flotte en 2022 – et ce n'est pas du tout le même type d'abonnement.

Après, sur la fibre, on est à la fin sur des coûts de 40 €. Je vous invite à aller sur le site de Nordnet, car c'est complètement transparent. Vous allez voir si vous êtes éligibles, et l'installation et le kit sont pris en charge, malgré le fait que vous ayez déjà une installation. »

Magazine Territorial d'ALF

Information

Gaëlle Goigoux, directrice de la Communication : « Je viens vous présenter le projet d'un magazine de Territoire sur lequel on a travaillé avec un groupe d'habitants. Avant de vous présenter en détail ce magazine, je vais revenir sur le contexte et les points méthodologiques de ce travail. Pour rappeler un peu le « pourquoi de ce magazine territorial », c'est un projet issu de l'axe 2 du projet de territoire, qui était de redonner confiance aux habitants en leur territoire, avec une fiche action sur toute une stratégie de communication volontariste. Nous avons lancé cette consultation en février 2020, sous l'ancien exécutif et nous avons présenté ce projet au nouveau Bureau en octobre 2020. Le marché a été attribué à ce moment-là, à une agence de communication lyonnaise qui s'appelle « j'articule ».

L'objectif de ce magazine est de continuer à insuffler une énergie positive en allant à la rencontre des hommes et des femmes qui vivent, travaillent et se divertissent sur le territoire d'ALF. L'idée était aussi de faire un territoire ... car avec la fusion des anciennes communautés, nous nous trouvons désormais sur un territoire XXL et une personne qui habite à Cunlhat, ne sait pas forcément ce qu'il se passe à Viverols... donc nous avons besoin de développer ce sentiment d'appartenance et cette connaissance du territoire. Le troisième objectif était de développer un sentiment de fierté afin que chacun devienne un ambassadeur, s'il le souhaite bien évidemment ; et enfin d'impulser une communication territoriale pour répondre au besoin d'attractivité. Donc notre souhait était d'aller au-delà d'une communication institutionnelle même si on en fera toujours ; nous avons besoin d'avoir une communication territoriale, pour accueillir de nouveaux habitants ou de nouvelles entreprises. Avant d'aller plus loin : la différence entre un magazine d'information et un magazine de territoire. Un magazine d'information est à destination des habitants locaux pour informer des actions menées par une collectivité ; alors qu'un magazine de territoire est destiné à valoriser les atouts d'un territoire, les initiatives portées par les entreprises, ou les porteurs de projets, et ce, afin d'attirer de nouveaux acteurs économiques par exemple.

Comment on a travaillé sur ce projet ? on a souhaité s'entourer des conseils d'une agence spécialisée dans ce type de communication pour nous accompagner sur le rubriquage du magazine, sur le choix de la ligne éditoriale, sur la conception graphique et aussi la rédaction, puisque nous voulions avoir une tonalité propre au magazine, qui ne soit pas une tonalité institutionnelle et que l'on retrouve dans tous les supports de com. Et puis, les élus du Bureau ont fait le choix de la confiance, de faire confiance à un groupe d'habitants pour travailler sur ce projet. Donc nous avons sollicité dix habitants, dans deux groupes de travail. Ils ont réfléchi sur les sujets qu'ils souhaitaient voir apparaître dans le magazine, ils ont aussi choisi le nom, la ligne graphique, etc. Donc vraiment ce projet est issu d'une collaboration étroite avec les habitants, les élus se sont mis en retrait, ils ont choisi de leur faire confiance et je crois qu'aujourd'hui, cette méthodologie a porté ses fruits – vous me direz ce que vous en pensez, mais le travail est plutôt à la hauteur.

Quelques éléments techniques : c'est un magazine de 24 pages avec une fréquence biannuelle ; la première parution se fera le 21 juin, donc quasiment demain ; il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres ... il sera imprimé à 17 000 exemplaires sachant qu'on a déjà plus de 14000 boîtes aux lettres sur le territoire. Une diffusion à tous les habitants mais également dans les offices de tourisme, les commerçants et bien évidemment vous aurez quelques exemplaires dans vos mairies. Si demain, vous accueillez de nouveaux habitants, c'est un support que vous pouvez leur transmettre.

On va rentrer dans le détail du magazine. Un point important car je sais que vous êtes sensible à cela : toutes les photos font apparaître des « vrais » gens du territoire. C'est important de le dire. On a refusé de faire appel à des banques d'images parce que nous voulions un magazine identitaire, et pour cela il fallait que les photos soient propres au territoire. Les habitants ont choisi de nommer le magazine Pep's, parmi toutes les propositions faites par l'agence. Pourquoi Pep's ? car ça leur a

tout de suite évoqué de belles histoires et c'est ce qu'ils avaient envie de retrouver dans ce magazine. Et puis aussi parce que ça leur évoquait déjà quelque chose puisque nous avons déjà fait quelques actions de communication autour de cet intitulé. Alors plutôt que de multiplier les concepts, ils ont préféré aller dans ce sens-là. Le titre est écrit en écriture manuscrite qui apporte du mouvement. En première de couverture, nous avons Charlotte Valadier, qui est responsable RH chez Tresse Industrie, donc comme je vous le disais à l'instant, une vraie personne du territoire.

A l'intérieur, un zoom sur nos réseaux sociaux ; les photos ont été publiées par des internautes, et elles ont été identifiées avec l'hashtag « ambertlivradoisforez ». L'édito s'appelle « lettre à mon territoire » mais comme vous le disais tout à l'heure M. le Président : ce n'est pas un édito politique. Il est rédigé par un habitant ; en l'occurrence, le premier a été fait par Claire, une bénévoles à Passeur de Mots », cet édito changera à chaque numéro, bien sûr... On arrive à la rubrique suivante qui s'appelle Energie positive. Ce sera l'occasion de faire deux portraits de deux personnes originaires du territoire : dans ce premier numéro, nous avons Thomas Ducros, qui fait partie de l'association « Petits Sportifs », le deuxième portrait est celui de Véronique Arnaud, qui a beaucoup œuvré au GRETA pour la mise en place du CAP « Maçonnerie et écoconstruction ». Nous arrivons ensuite sur un dossier de quatre pages. Le premier dossier porte sur un sujet d'actualité : « Au vert pour changer de vie », là on retrouve Charlotte Valadier. On est aussi allé à la rencontre de l'Hôtel des Voyageurs à Tours sur Meymont. Lors de ce premier confinement dû au COVID, l'hôtel a ouvert des chambres à des télétravailleurs. On est aussi allé à la rencontre de Anne de Rosario qui est venue de Paris, télétravailler dans sa résidence secondaire et qui a eu la bonne surprise de trouver un espace de coworking à Viverols. On a aussi fait appel à Vincent Maillard puisque nous traitons aussi dans ce dossier, de la question de la connexion, et il nous a transmis des données précises à ce sujet. Une autre rubrique : « 100% attractif, et là nous avons rencontré des personnes qui avaient fait le choix de s'installer sur le territoire. Le premier portrait ce sera Mélanie et Marco Deijn qui sont un couple de Vendée arrivé en 2013 sur la commune d'Echandelys, au Belvédère des Deux Frères et qui y a ouvert un camping-gîte. Donc ils nous racontent avec beaucoup d'émotion et d'humour leur arrivée en plein hiver, sans électricité. Pour la petite histoire, ils disent qu'on a de très bons fromages en Auvergne mais pas autant qu'au Pays-Bas... Je ne sais pas si tout le monde partagera ce constat ! Enfin deuxième portrait « 100% attractif » : Peter Hager et Marina Studer, qui se sont installés en 2017 sur la commune de Sauvessanges, et qui sont tombés par hasard sur cette exploitation alors qu'elle n'était pas prévue sur leur plan de visites initial. Ils venaient du Sancy, ils passaient par ici et ils ont vu le panneau en vente. Donc ce sont vraiment de très belles histoires. Vous verrez, également, que l'écriture est très intéressante, on a vraiment l'impression de lire un roman, on a plein de détails, des émotions. C'est plutôt bien fait. Dernière rubrique : « Pep's et leurs petits secrets ». Ce sont quatre pages d'articles très courts, de petites brèves à piocher, faciles à lire ; donc en gros 15 à 20 brèves à découvrir. Je ne vais pas toutes les citer, mais l'une d'elles porte sur un atelier de lutherie à Chaumont le Bourg, une productrice de houblon à Arlanc, sur l'entreprise Pichot qui fait appel à des jeunes en contrat d'alternance qui viennent de la France entière, une brève sur les vélos, une autre sur les prairies naturelles, qui sont une richesse du territoire, le taux des médiathèques qui est supérieur à celui de la moyenne nationale, l'une sur les concepteurs de jeux de plateau de société à Marat. Les vues paradisiaques sur les volcans d'Auvergne, car on nous le dit souvent : nous n'avons pas les Volcans d'Auvergne, mais vous serez d'accord avec moi, c'est de chez nous qu'on les admire le mieux. Et puis enfin, une brève sur le volcan de Montpeloux avec sa scène unique en France. Et puis une brève sur comment couper la fourme pour qu'on arrête enfin de la massacrer ! La dernière couverture : on retrouve les contacts de l'ensemble des gens que nous avons rencontrés, soit pour aller passer une nuit au camping-gîte les deux frères, soit pour aller acheter un morceau de viande chez Marina et Peter, etc. Voilà sur la présentation de ce magazine. Je ne sais pas si vous avez des questions. Simplement un petit rappel : ce n'est pas parce qu'on va en direction de ce type de communication territoriale que l'on va arrêter de faire de la communication institutionnelle. Nous avons des outils avec lesquels nous allons continuer d'informer la population sur les projets portés par la collectivité. Nous avons notre site internet, qui présente tous les services et les actualités de la CC ALF. Nous avons une page Facebook également qui s'appelle ambertlivradoisforez, je vous invite d'ailleurs à relayer les articles afin que tous les habitants aient le même niveau d'information, et nous avons aussi une lettre qui pourra être rééditée en fonction des projets et des actus et qui pourra également être distribuée

dans toutes les boîtes aux lettres. Et aussi, là on est toujours sur une communication territoriale, nous avons une page Facebook « Pep's Ambertlivradoisforez ; l'idée ce sera de faire un vrai lien entre le magazine et cette page, car il s'agit d'inscrire le magazine dans un écosystème digital ; nous avons aussi un compte instagram, et si vous prenez des photos, là aussi, n'hésitez pas à hashtaguer Ambertlivradoisforez. J'en ai terminé avec la présentation de la communication de la CC ALF. »

M. le Président : « Effectivement, cela nous change de ce que nous connaissions par le passé, en ce qui concerne les magazines. Comment trouvez-vous ce changement ? cet appel aux habitants ? nous en ferons plusieurs dans l'année, et nous allons avoir d'autres sujets, sur d'autres communes, bien sûr. »

Gaëlle Goigoux : « D'ailleurs, l'idée est que le comité éditorial soit aussi tournant, afin que l'on ne retrouve pas toujours les mêmes personnes, et si vous avez des idées de gens sur vos communes qui sont sensibles à ces aspects-là, il ne faut pas hésiter à m'envoyer un mail car nous serons sans arrêt à la recherche de nouveaux habitants pour intégrer ce comité. De la même façon, suite à la réception de ce premier numéro, envoyez-moi vos remarques ou vos suggestions si vous en avez. On lance un support, et bien évidemment l'idée est de le faire évoluer avec vos retours. »

Jean Savinel : « A combien d'exemplaires est-il imprimé, et comment va-t-il être distribué ? »

Gaëlle Goigoux : « Il est imprimé à 17 000 exemplaires ; une distribution dans toutes les boîtes aux lettres, et également dans les mairies, office de tourisme, Maisons de services au public, et quelques commerçants que nous ciblerons... sachant que 17 000 exemplaires vont partir très vite puisqu'il y a déjà 14 000 boîtes aux lettres. »

Jean Savinel : « Merci Gaëlle, cette fois, j'ai écouté ! »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Où est-il imprimé ? »

Gaëlle Goigoux : « Il est imprimé à Billom, à l'imprimerie Cavanat. »

Ingrid Defosse-Duchêne : « C'était ma question, indirectement ; est ce que l'on ne pourrait pas essayer d'avoir ... étant donné que le prix de l'impression est compliqué lorsqu'on n'a pas beaucoup d'exemplaires, là pour le coup, 17 000 exemplaires, cela commence à être conséquent, est ce que l'on ne pourrait pas avoir une impression locale ? »

Gaëlle Goigoux : « Alors on pourrait ... Mais dans ce cas, cela a été fait dans le cadre d'un marché global 'conception, rédaction, impression », et lorsque les agences ont candidaté, elles ont fait appel à leurs imprimeurs, mais peut-être aurions nous dû séparer les lots ? »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Peut-être pour les prochains numéros ? je sais que nous, à la commune, nous avons ce souci, car le nombre d'exemplaires peut les rendre concurrentiels ... »

Gaëlle Goigoux : « Le marché a été signé pour deux numéros ; nous verrons pour le troisième ; on pourra regarder avec les imprimeurs locaux. »

(inaudible)

Gaëlle Goigoux : « Pour deux numéros, l'impression, la rédaction et la conception, le coût est de 35 000 € et 6 000 € de distribution dans les boîtes aux lettres. Le choix a été fait de substituer ce magazine sur d'autres projets du service communication. Nous avons ainsi réduit le nombre de nos lettres d'infos, qui représentaient un coût de 20 000 € pour 6 numéros. »

Michel Beaulaton : « Je pense que ce genre de documents est plus important sur une foire par exemple à Lyon ou à Paris que sur le territoire ; car c'est vraiment ce type de populations que nous souhaitons faire venir sur le territoire... »

Gaëlle Goigoux : « Vous avez raison ; l'objectif est que ce magazine dépasse les frontières de notre territoire, que les occupants des résidences secondaires partent avec sous le bras... mais il a aussi une utilité chez nous, car je vous rappelle que l'un des objectifs est de faire connaître ce qu'il se passe sur le territoire »

Bernard Béraud : « Je trouve qu'impliquer la population est une très bonne idée ; les gens sont contents de participer. Et c'est important. »

Corinne Mondin : « Juste une remarque : quand on dit que cela ne sert à rien sur le territoire, je pense que cela sert énormément, au contraire, car le problème du Livradois Forez, c'est souvent

une modestie immodérée, et les gens ont du mal à voir en interne que ce territoire a des atouts. Et avoir des témoignages de personnes qui ne sont pas des institutionnels, qui ne sont pas des politiques mais simplement des gens qui y vivent, je pense que cela a un impact extrêmement fort. »

Christian Heux : « Je trouve que c'est très bien ... Au-delà effectivement des résidences secondaires, nous avons tous des amis qui viennent de la France entière, et je trouve qu'un document comme celui-là, sur la table de salon, cela peut alimenter une conversation au moment de l'apéritif et cela invite les gens des autres régions à trouver que ce n'est pas mal chez nous. Mais en ce qui concerne un autre support – je regarde le journal « La Montagne » comme tout le monde, et j'ai l'impression que la communauté de communes de Thiers Dore Montagne, fait un meilleur usage que nous de ce journal... ce n'est pas une critique mais je me dis que peut-être, on pourrait être encore plus présent dans leurs colonnes, puisque visiblement La Montagne, relaie très bien les informations qu'on lui donne. Il y a sûrement des réalisations que l'on pourrait mettre encore plus en valeur dans ce support de communication qui est quand même lu par pas mal de gens, à l'instar de ce que fait la communauté de Thiers, mais je ne cherche pas à comparer... »

M. le Président : « Tu as raison Christian ; nous nous y étions intéressés, Guy également lorsqu'il était président de l'ex-communauté de communes du Pays d'Ambert... nous figurons sur 1/4 de page de La Montagne, et quelquefois nous n'y sommes même pas ... Gaelle pourrait le dire elle-même, ce n'est pas faute de leur envoyer de l'information ; il faudrait peut-être les rencontrer afin que nous voyions comment on peut mieux communiquer avec eux. Nous avons la correspondante de La Montagne qui peut peut-être faire remonter notre observation. »

I - ADMINISTRATION GENERALE

Comptes rendus des décisions

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- Une attribution de marché pour la démolition de deux ensembles bâtis sur la commune de Vertolaye ;
- la restauration collective - demandes de subventions ;
- le Centre de vacances du Brugeron - validation du devis pour les travaux de la piscine ;
- le Reversement des subventions de l'AELB - mvt 13 - réhabilitation des ANC ;
- une demande de financement CTDD pour l'acquisition d'un véhicule électrique ;
- une demande de subvention pour la création de balades ludiques pour un public famille ;
- l'appartement de Saint-Gervais sous Meymont - non-restitution de caution ;
- les aides à l'habitat ;
- l'aides aux commerces - M. Chelles – Modification ;
- la réalisation d'une ligne de trésorerie ;
- les aides à l'habitat - PIG "Habiter Mieux".

Michel Beaulaton : « Quelqu'un qui a fait des travaux énergétiques, elle a eu 19 500 euros de l'ANAH, et elle a eu 1 000 € d'ALF cela fait 20 500 € ; alors que les travaux lui ont coûté 20 000 €. Donc je trouvais que c'était pas mal et je vais peut-être déposer un dossier parce qu'on gagne de l'argent en faisant les travaux. »

Didier Liennart : « Effectivement, il doit y avoir une erreur ! car on ne peut pas aller au-delà de 80 % d'aides. »

Michel Beaulaton : « J'avais une autre question : Au sujet de la restauration collective, entre « sensibiliser les convives », 28 000 €... et la « coordination » à 25 000 €, cela fait une ligne à 53 000 € ; je ne savais pas qu'il fallait sensibiliser les convives, parce que finalement, les convives, ils vont

manger ce que le restaurant scolaires va leur apporter ! il s'agit sans doute plus de sensibiliser le chef de cuisine que les convives... ça fait des lignes énormes, c'est de l'argent public ! »

François Dauphin : « C'est une enquête faite sur la restauration collective, vous savez qu'il y a 70 établissements sur notre secteur et nous avons envoyé une enquête à toutes les écoles. C'est dans le cadre de la loi Egalim, afin de pouvoir faire des réductions de déchets ... C'était un projet d'Ambert Livradois Forez, pour accompagner la restauration collective vers une transition du système alimentaire durable. C'est une demande de subvention que nous faisons dans le cadre du PNA, le Plan National Alimentaire. Pour le moment, rien n'a été réalisé hormis l'enquête ; ce PNA est plafonné à 70 000 € et on a fait une autre demande de subvention dans le cadre du plan de relance et là, ce serait subventionné à 80 % du coût global ; on a également une aide de l'ARS qui est actée et fléchée sur la sensibilisation et la communication ; nous sommes en attente des réponses des autres organismes dans le courant de juillet. Je ne pourrais t'en dire plus... je ne sais pas si Marc, peut mieux te renseigner car ce projet intéresse nos deux pôles, c'est-à-dire le pôle « déchets » et le pôle « agriculture » ... N'ayant pas monté le projet, je suis embarrassé pour être plus précis... mais je pense que la sensibilisation, ce sont des animations dans toutes les écoles au sujet du gaspillage alimentaire. »

Michel Beaulaton : « Et le devis pour Là-O, entre le sauna et le hammam, il n'y avait pas de porte avant ? (inaudible) Ah bon le verre ça s'abîme ? »

Jean Savinel : « La partie sous-sol a énormément souffert avec ce sauna et ce hammam, il y a beaucoup de boiseries à renouveler... Il faut la changer, elle est pourrie. Il aurait fallu visiter pour voir l'ampleur des dégâts ! »

Michel Beaulaton : « Je ne vois pas comment on peut mettre des portes en bois dans des zones humides, partout ailleurs ce sont des portes en verre... l'architecte qui a réalisé ça !! »

Guy Gorbinet : « Oui dans un lieu humide où il n'y a de surcroît aucune ventilation, avec du chlore, de l'eau et qu'il y a des portes en bois, forcément à un moment ou un autre, ... bon on ne va pas polémiquer... »

Michel Beaulaton : « Non bien sûr ! mais je ne savais pas qu'elles étaient en bois ! et il y a des portes qui même si elles ne sont pas vitrées résistent tout à fait à l'humidité ! »

Guy Gorbinet : « La bonne nouvelle est que nous avons trouvé quelqu'un qui va ouvrir et qui a déjà des réservations importantes pour l'été ; il y a des travaux à faire, mais je pense qu'il serait bon que nous y tenions une réunion de bureau, prochainement. Je vous rappelle que cela ne s'appelle plus Là O mais le Forez. C'est un héritage et on essaie de l'améliorer. J'espère qu'on y arrivera. »

Bruno Paul : « Vous me dites que les travaux ont été faits il y a une dizaine d'années... mais est ce qu'on a contacté les architectes, ou les bureaux d'études ... ils sont quand même responsables. »

Guy Gorbinet : « Je ne connais pas la date exacte de création de ce bâtiment ; je ne faisais pas encore partie des communautés de communes. »

Bruno Paul : « Je pense qu'il serait important de retrouver la date de dépôt du permis de construire, c'est important parce que 51 000 € lorsqu'on est en difficulté financière, ... »

M. le Président : « On va regarder, tu as raison, même si je pense que notre agent en charge des bâtiments a dû le vérifier. Par ailleurs, il y a un défaut d'entretien et ça c'est sûr ! »

Guy Gobinet : « Oui il y a la décennale effectivement, mais là nous avons un autre problème c'est celui du défaut d'entretien. C'est encore autre chose. Si on n'a pas de ventilation dans une piscine, on ne peut pas incriminer la construction. D'autant qu'il y a eu une réception de travaux. La grande majorité des détériorations sont dues au défaut d'entretien. Il faudrait retrouver les dossiers. »

Pas d'autres remarques.

ADMINISTRATION GENERALE

Versement d'un fonds de concours à la Commune d'Arlanc

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Caution bancaire pour la SEML de Prabouré

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

(inaudible)

Michel Bravard : « Bien sûr, la communauté de communes est majoritaire à 75 %, et nous avons 9 délégués sur 13 au conseil d'administration. »

Avenant n°1 au Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD)

Cf. délibération n°3

Unanimité.

(inaudible)

Guy Gorbinet : « Oui le projet des Pradeaux est un projet à revoir par rapport à ce qui avait été prévu initialement ; d'autres choses se sont greffées dessus, il n'était plus vraiment approprié et nous faisons travailler à nouveau la société PIL pour élaborer un autre projet. Je ne vous entends pas... (Inaudible) Oui mais après ce sont les finances de la communauté de communes qui commandent. »

Isabelle Chantelauze : « oui mais il y avait tout un dossier de fait, des études qui ont été payées... »

Guy Gorbinet : « Oui mais je rappelle quand même, que contrairement à ce que disait Madame le Maire de Grandrif au dernier conseil communautaire, le bâtiment des Pradeaux est toujours propriété de la commune. »

Isabelle Chantelauze : « Mais c'est vous qui en avez la compétence. »

Guy Gorbinet : « Mais personnellement, je suis d'avis que lorsque la communauté de communes effectue des travaux, elle doit être propriétaire de ces locaux. »

En l'absence d'autres remarques, M. Le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

Remboursement de frais engagés par un agent

Cf. délibération n°4.

Unanimité.

Décision Modificative n°1

Cf. délibération n°5

Unanimité

RH – Modification du tableau des emplois

Cf. délibération n°6

Unanimité

PÔLE « ECONOMIE »

Station-service de Marat – Demande de subventions

Cf. délibération n°7

Unanimité.

Guy Gorbinet : « Quelles seront la nature des carburants fournis pas cette station ? et est-ce qu'il y aura des prises électriques. »

Rodolphe Moreau : « Pour l'instant, il n'y a rien de définitif, nous sommes partis sur des carburants classiques. Et pour les prises électriques, c'est sous réserve de ce qui va se faire dans les communes. En effet, les communes d'Olliergues, de Vertolaye et de Marat, vont avoir des points de recharge gratuits donc je ne vois pas pourquoi la communauté de communes installerait une borne payante. Mais nous pouvons le prévoir par la suite. »

Guy Gorbinet : « Et est-ce que l'on garde une possibilité d'avoir des réservoirs à hydrogène ? »

Rodolphe Moreau : « Ce sera une question à poser aux pétroliers, de voir si les cuves peuvent être modifiées pour des carburants qui vont apparaître ; d'où l'intérêt du calcul d'avoir payé cette station en dix ans ; comme on ne connaît pas la durée d'utilisation des énergies fossiles aujourd'hui, il est important de ne pas excéder une durée de dix ans, même si nous pouvions monter à 12 et même 15 sans soucis, le but était d'aller au plus court afin d'anticiper la transformation de la station si besoin était. »

Marc Ménager : « Là nous votons la demande de subvention ; mais après est-ce qu'on pourra lancer le projet ou bien faudra-t-il en parler à chaque fois ? car cela fait des années que j'entends parler du projet de la station-service de Marat, alors que c'est un projet très important pour le secteur de Vertolaye, Marat, le Brugeron, Saint-Pierre... On parle de zone blanche en ce qui concerne les portables mais nous, on est vraiment en zone blanche au niveau des stations-service. Donc, ça fait un moment que l'on tourne autour du pot ... »

M. le Président : « Oui, si nous obtenons les subventions demandées, la prochaine réunion sera pour faire l'attribution des marchés. »

PÔLE « SOCIAL »

Convention de coopération en matière de mobilité avec la Région AURA

Cf. délibération n°8

Unanimité.

André Voltaire : « J'ai encore un pied dans le transport en commun, et j'ai la chance d'avoir à mes côtés ma collègue en charge de notre société de transport, élu également à Grandrif. Vous parliez tout à l'heure de la ligne Ambert/Saint-Etienne... déjà ce qui serait bien, c'est que lorsque vous travaillez, ce serait de consulter en amont les transporteurs, pour savoir : qu'est-ce qu'on a ? qu'est-ce qu'on fait ? combien de personnes prennent le car ? on est à même de vous donner les statistiques. Une chose aberrante, c'est la ligne Ambert/Saint-Etienne : nous avons un car qui part d'Ambert tous les matins, et qui va à Saint-Anthème, mais qui a le droit de charger les gens seulement à Saint-Anthème. Cela signifie que vous avez le droit de suivre avec votre voiture le car jusqu'à Saint-Anthème et vous le prenez dans cette commune. C'est bien sûr ridicule, enfin à mon avis ! A partir de là vous allez jusqu'à Montbrison et vous avez des lignes Montbrison/Saint-Etienne toutes les demi-heures. Mais pourquoi les gens d'Ambert doivent ils monter seulement à

Saint-Anthème. Je ne sais pas Michel si tu peux me répondre car nous avons essayé de discuter mais on n'y est jamais arrivé... (réponse inaudible) oui, la ligne débute à Saint-Anthème, mais le car vient bien d'Ambert. Voilà une première chose. La seconde : nous avons créé une ligne express au départ d'Arlanc, à 6 h du matin, pour permettre aux gens d'aller travailler sur Clermont-Ferrand... C'était un essai qui avait été demandé à l'époque ... globalement 10 personnes en moyenne le prennent par jour, c'est peu, mais cela rend quand même service. Ensuite sur tous les services scolaires qui se font tous les jours, on peut prendre des personnes de n'importe où sur le territoire, et qui veulent descendre à Ambert. Quelques personnes au départ de Viverols et c'est à peu près tout, sinon jamais. Voilà les éléments que je souhaitais vous apporter, mais n'hésitez pas à nous demander des informations, ou à aller au dépôt pour savoir comment ça se passe. Ce serait bien que nous puissions travailler ensemble. Après, il va y avoir d'ici quelques temps de nouveaux appels d'offres mais quoiqu'il en soit les services resteront les mêmes, effectués par quelque société que ce soit ! »

M. le Président : « Oui, c'est connu de tous ... il est vrai que c'est aberrant cette ligne de Saint-Anthème... »

Michel Sauvade : « Oui, si je peux me permettre d'intervenir, ... A l'époque c'était le Département qui était sur ce dossier-là et nous en avons parlé avec André, une paire de fois ! Le problème est simple ; il y a des appels d'offres ; la ligne part de Saint-Anthème, et il se trouve, Dieu merci pour nous, que celui qui a obtenu le contrat pour cette ligne, c'est notre société locale ! Mais si cet appel d'offres avait été attribué à une entreprise qui était située à Montbrison ou ailleurs, eh bien le car, il ne partirait pas d'Ambert, il partirait de Montbrison, pour aller sur son point de démarrage... donc la discussion est à avoir au sujet de la ligne elle-même, la ligne que l'on offre aux marchés publics.

En ce qui concerne la ligne express, j'ai eu l'occasion de discuter avec Olivier Chambon, ancien Vice-président en charge du transport au Département, il m'expliquait que cette ligne a vu ses horaires légèrement retardés le matin, et avancés l'après-midi, et il me disait que du côté de Thiers c'était une ligne qui commençait à monter en puissance... Eh bien, en deux ans, on n'a pas été capable de mettre sur le grand rond-point un endroit de dépose pour deux cars, afin qu'on puisse rabattre la ligne de car La Monnerie/Le Montel... c'est-à-dire que les gens qui prennent cette ligne ne peuvent pas s'arrêter à ce rond-point et prendre l'autre ligne. Le Département avait même imaginé à l'intérieur du rond-point, au milieu du rond-point, d'avoir une dépose des deux cars ; en deux ans, avec Valérie, on s'est battu comme des morts de faim et Olivier Chambon sur Thiers, également, mais nous n'avons jamais réussi à débloquent le problème. Il y a des marges d'amélioration ! Après par rapport à ça, si j'ai bien compris, c'était la première étape, cette convention avec la Région, c'est pour savoir qui faisait quoi ? j'imagine que par la suite il y a aura forcément des discussions pour trouver des solutions adaptées. »

Régine Fabry : « L'intérêt de cette convention, est que ce soit global et que cela permette de faire tomber les frontières entre les Départements, et les Cols, c'est ce que l'on peut espérer. »

Valérie Prunier : « Effectivement, c'est ce que nous pouvons espérer avec le passage de la compétence « mobilité » à la Région. Justement ces limites territoriales seront peut-être un peu abolies, et nous pourrons faire évoluer les choses, de manière un peu plus rapide. »

En l'absence d'autres remarques, M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »

Demande de subvention DSIL – optimisation de la collecte des emballages

Cf. délibération n°9

Unanimité.

Demande de subvention DSIL – optimisation du réemploi des matériaux

Cf. délibération n°10

unanimité.

.....

Départ André Voltaire et Isabelle Chantelauze - 56 présents, 15 pouvoirs, 71 votants

.....

Demande de subvention DSIL – optimisation de la collecte des textiles usagés

Cf. délibération n°11.

Unanimité.

Demande de subvention DSIL – rationalisation de la collecte en déchetterie

Cf. délibération n°12.

Unanimité.

Marc Cussac : « Nous avons été destinataires d'une demande d'Emmaüs de Puy Guillaume, ils sont venus me rencontrer : ils ont le projet d'installer spécifiquement à Ambert, une benne de 30 m3 pour la collecte de déchets tissus, dans le cadre de leur diversification d'activités. Ils souhaitent se lancer dans la collecte des textiles usagés, afin de faire de la revente de la fibre textile. Je n'ai pas su quelle réponse apporter ; il faudrait que l'on puisse échanger à ce sujet. C'est intéressant pour eux, car ils ont besoin d'argent, et il faudrait que nous puissions voir comment on peut optimiser cette collecte. »

Marc Ménager : « Le but est de détourner les textiles des ordures ménagères ; et qu'ils aillent chez un sous-traitant ou à Emmaüs, il n'y a pas de problèmes. Il y a une dizaine d'années, nous avons fait installer à Vertolaye une benne d'Emmaüs, sans savoir qu'ALF proposait ce même service... cela ne vient pas en concurrence du tout et tout ce qui est détourné des ordures ménagères est bon pour nous. »

Demande de subvention DSIL – optimisation et développement de la collecte sélective

Cf. délibération n°13.

Unanimité.

Demande de subvention DSIL – Travaux d'agrandissement de la déchetterie de Marat

Cf. délibération n°14.

Unanimité.

Gérard Cornou : « Il y a quelques années, à la période du SIVOM, il y avait des travaux qui ont été réalisés pour aménager, voire agrandir, l'ensemble des déchetteries de l'arrondissement, donc les 7 déchetteries ; or Marat apparaît comme une déchetterie exiguë ; donc quel est l'avenir de cette déchetterie car si elle est exiguë, elle ne peut pas toujours remplir les missions qui lui sont dévolues ; c'est une des questions que je pose, car on a déjà fait des travaux à Marat, il y a quelques années, et on continue de faire des travaux à Marat... alors les choses évoluent et c'est peut-être rendu nécessaire ;

Et une question complémentaire : sur l'ensemble des dossiers sur lesquels nous devons émettre des avis – légitimes—pour solliciter des aides de l'Etat au titre de l'investissement ; le conseil Régional, quid ? le conseil départemental, quid ? est ce que le VALTOM est destinataire de fonds autres que

ceux que nous sommes habitués à recevoir, je pense aux fonds de la communauté européenne, ... est ce que le VALTOM peut aussi éventuellement nous aider ? »

Marc Ménager : « Le VALTOM n'a pas pour l'instant la compétence « déchetterie » ; ce sont les collectivités qui ont la compétence, donc c'est elles qui investissent. Le VALTOM a cette idée derrière la tête de récupérer cette compétence pour uniformiser le fonctionnement des déchetteries au niveau du Département. Mais pour l'instant, c'est bien ALF qui gère les déchetteries. En ce qui concerne l'agrandissement de la déchetterie de Marat, ça va parce qu'on optimise le tri ; et là nous avons des nouveaux pôles de diversification – par exemple les plastiques durs, on expérimente pour le tri de la laine de verre – ils nous faut donc des bennes supplémentaires. L'idée est donc d'agrandir la déchetterie pour avoir de nouveaux flux de matières recyclables. Donc petit à petit ça évolue. Il est rare à présent de déposer des déchets dans les encombrants lorsqu'on va dans une déchetterie. Petit à petit, j'espère qu'on ne mettra plus rien dans les encombrants car cela signifiera qu'on arrive à tout recycler. »

Régine Fabry : « Excusez-moi, c'était juste une constatation... Je me suis un peu fait disputée l'autre jour car toutes les poubelles débordent, il y en a partout... Alors est-ce que vous avez rajouté des bacs aux points de collecte habituels ? »

Marc Ménager : « On avait commencé à anticiper avant le passage à l'extension des consignes de tri, sauf que toutes les collectivités du Département sont passées à ce stade du tri... en fait on est en rupture de bacs jaunes, on en a commandé : un camion doit arriver avec 50 bacs jaunes, un autre devrait arriver également mais ça arrive au compte-goutte ; on essaie de pallier tout de suite, on rallonge même des tournées pour aller récupérer des points de collecte qui dégueulent... On essaie de remettre à plat toutes les tournées, car on doit faire une refonte totale en ce qui les concerne. Est-ce qu'il est utile de passer aussi souvent pour le bac vert, car il est plein beaucoup moins souvent ? Il y a un autre rappel à faire, parce qu'il est indiqué sur les bacs jaunes que l'on doit mettre les déchets en vrac, et on conseille vraiment à tous de récupérer des sacs jaunes, (comme cela était le cas avec le porte-à-porte dans les bourgs), car pour l'utilisateur c'est beaucoup plus pratique, et c'est beaucoup plus hygiénique car c'est à la charge des communes de nettoyer les bacs. »

Guy Gorbinet : « En revanche, Marc, il faut enlever ces affichettes que vous avez mises et indiquer qu'il faut bien fermer les sacs. »

Marc Ménager : « Oui je rappelle que c'est une démarche nationale. Pour ce qui est des colonnes, elles ont une ouverture pour un sac, car il y a des collectivités qui ont un opercule qui est le même que celui des colonnes à verre alors, elles sont toutes en train de les agrandir. En ce qui nous concerne, elles auront une ouverture adaptée à la taille d'un sac. »

Régine Fabry : « Est-ce qu'il est obligatoire que le sac soit de couleur jaune ? »

Marc Ménager : « oui parce qu'il est transparent ... et puis il est gratuit car c'est nous qui les fournissons. Il faut éviter les sacs noirs car un agent ne peut pas voir ce qu'il y a dedans, donc il le mettra dans le bac vert... »

Régine Fabry : « Où peut-on les trouver ? »

Marc Ménager : « En déchetterie, en mairie ; les mairies peuvent venir s'approvisionner auprès du service « Déchets » rue Anna Rodier, en cartons de sacs jaunes afin de les distribuer à vos administrés ... »

Bernard Beraud : « Quelle communication pour les résidences secondaires car ils n'ont pas de boîtes aux lettres ? Je suis passé leur expliquer tout ça mais je ne sais pas comment on peut communiquer avec les résidences secondaires... »

Marc Ménager : « Nous avons pourtant mis le paquet sur la communication... on a fait toutes les boîtes aux lettres, on a fait des magnets, des affiches sur les bacs, des sacs d'emballages pour le pain et c'est aussi passé dans le journal... Nous l'avons mis aussi dans les bulletins communaux... »

Christian Heux : « Cette nouvelle méthode de tri a généré un afflux dans les bacs jaunes – tu as eu des tas de remontées à ce sujet. Simplement, que peut-on répondre aux habitants qui râlent parce qu’il n’y a pas assez de bacs jaunes ? est ce qu’on peut donner une échéance d’amélioration ? »

Marc Ménager : « A échéance, on espère bientôt être livré avec le premier camion, puis en achetant aussi des containers pour les déchetteries, ça va aussi libérer les bacs jaunes qui sont dans les déchetteries et que l’on pourra redispacher. C’est pour ça que c’est bien de dire aux gens de récupérer les sacs jaunes, afin de pouvoir les poser à côté, s’il n’y a plus de place ! »

Denis Combris : « Deux jours après le retrait, c’est déjà plein ... donc ça va dans le vert ... »

Marc Ménager : « N’hésitez pas à nous faire remonter vos observations. »

Denis Combris : « Il faudrait faire aussi un effort au niveau des cartons pour qu’ils soient pliés. C’est une catastrophe parce qu’ils sont mis entiers. »

Marc Ménager : « Oui on a beau le dire et le redire, ... les trois quarts du temps, les cartons ne sont pas cassés. »

Bruno Paul : « Oui, je me suis aperçu qu’on avait souvent les poubelles jaunes pleines, et à côté quatre poubelles vertes vides. Peut-être qu’il suffirait de peindre les couvercles en jaunes ? »

Bernard Béraud : « Je pense que les gens apprécient beaucoup cette opération, et ils font beaucoup d’effort. »

Marc Ménager : « Effectivement je pense qu’au niveau déchets, c’est la mesure la plus marquante de ces dernières années ; je pense que celui qui ne trie pas ... Je rappelle qu’il faut appeler le service déchets pour lui signaler les points de collecte où les bacs débordent. Parce qu’ainsi on peut noter pour pouvoir dispatcher rapidement. »

Serge Chapuis : « en ce qui concerne les chaussures, j’ai vu à la télé, une émission qui montrait une entreprise qui récupérait les anciennes chaussures ; qu’est-ce qu’on en fait ? »

Marc Ménager : « Vous regarderez sur les colonnes de vêtements, normalement c’est « chaussures et vêtements » ... les chaussures usées »

Serge Chapuis : « Apparemment, certains récupèrent les chaussures usées pour les rebroyer, ... »

Marc Ménager : « Je ne sais pas si nous avons une filière qui les récupèrent. Je vous répondrai la prochaine fois. »

Demande de subvention DSIL – travaux d’aménagement de la déchetterie d’Arlanc

Cf. délibération n°15.

Unanimité.

Demande de subvention DSIL – Acquisition d’un véhicule électrique

Cf. délibération n°16.

Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Michel Beaulaton : « Juste une question ! Nous sommes à l’approche de l’été, et on entend très peu parler de la MDT. On verse quand même un demi-million d’euros à cette entité. Il serait bon d’avoir des retours, ou des compte-rendu pour qu’on sache un peu ce qu’il s’y passe. »

M. le Président : « oui, Corinne fera une intervention dans un premier temps en bureau communautaire, puis en conseil communautaire, le 30 septembre, on pourra faire le point sur leur activité. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.